



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1599A-19, 1616A-19, 1619-19 ET 1620-19

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 18 juin 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1616A-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter l'usage «Habitation multifamiliale de 9 logements et plus» en projet intégré comme usage permis dans la zone H-435, d'y ajouter les normes et les dispositions particulières y étant associées, et de retirer certaines normes liées aux cases de stationnement pour vélo.
- 1620-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier certaines normes liées à l'affichage, d'abroger un article traitant de dispositions relatives à un cours d'eau canalisé, d'apporter une modification à la liste des matériaux nobles et d'autoriser les remises comportant un (1) seul versant de toiture.

AVIS est également donné par la soussignée que lors d'une séance tenue le 16 juillet 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1599A-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier l'annexe « E » en y retirant, pour l'ensemble du territoire de la Ville, à l'exception de la zone H-605, un pictogramme indiquant un lieu de transfert, de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets dangereux.
- 1619-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'agrandir la zone M-521 à même une partie de la zone MS-602 et d'ajouter dans la zone M-521 l'usage « Habitation multifamiliale de 4 logements ».

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 3 septembre 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 12 septembre 2019.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques